

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

MARDI 10 MAI 2016

L'an deux mille seize,

Le dix mai

Le Conseil Municipal de la commune de MARCILLY D'AZERGUES,

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur André DUMOULIN, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 avril 2016

PRÉSENTS : M. DUMOULIN André, Maire, M. BELET Georges, Mme GEFFROY Marie-Jeanne, Mme DEROBERT-MASURE Josette, M. BLANCHON Frédéric, Adjoints, M. CHEVEREAU Laurent, M. TISOPULOT Patrick, Mme GOUBEAU Ghislaine, M. PAGANO François, M. CORNAGLIA Gérard, Mme DELATTRE QUENEY Delphine, Mme DE PARISOT DE BERNECOURT France.

ABSENTS (avec pouvoir) : M. ALBORGHETTI Francis, excusé, a donné pouvoir à M. DUMOULIN André

ABSENTS (sans pouvoir) : Mme MATRAY Morgane, M. DE MEAUX Emmanuel, excusés

SECRÉTAIRE de SÉANCE : M. BELET Georges

Nombre de Conseillers en Exercice : 15 - Présents : 12 - Votants : 13

ORDRE DU JOUR :

- ADOPTION DU COMPTE-RENDU DU 12 AVRIL 2016
- INFORMATIONS SUR LE DOSSIER « Aménagement du centre du village »
- INFORMATIONS SUR LE DOSSIER « Zéro phyto »
- MISE AU POINT DE LA REUNION PUBLIQUE DU 12 MAI 2016 « Moustique Tigre »
- ACCUEIL DES CIRQUES DETENANT DES ANIMAUX SAUVAGES
- FETE DE LA MUSIQUE, ROSE NUITS D'ETE
- JURY D'ASSISES 2017
- DIVERS

Monsieur le Maire demande au conseil de bien vouloir ajouter dans la rubrique « Intercommunalité, Syndicats, Commissions communales et autres », les dossiers suivants :

- Compte-rendu de la réunion « Commune/SYDER » du 29 avril 2016 ;
- Compte-rendu de la réunion CCBPD, groupe de travail « petite enfance » du 05 avril 2016.

ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE CONSEIL DU 12 AVRIL 2016

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques à formuler sur ce compte-rendu.

L'assemblée dit ne pas avoir de remarque et adopte, à l'unanimité, le compte-rendu du 12 avril 2016.

INFORMATIONS SUR LE DOSSIER « Aménagement du centre du village »

Monsieur le Maire présente trois projets émanant de l'agence « 2BR », projets envoyés aux services des Bâtiments de France. La Municipalité et l'architecte 2BR sont d'accord pour avancer et présenter le permis de construire pour le groupe scolaire.

Une réunion sera programmée courant juin avec le corps enseignants pour les tenir informés de l'esquisse retenue.

INFORMATIONS SUR LE DOSSIER « zéro phyto »

Un matériel thermique emprunté à la commune de LISSIEU a permis à M. BLANCHON Frédéric et aux agents techniques de faire un essai dans la cour de l'école mais le résultat a été moyennement satisfaisant suivant les plantes. Ce matériel qui finalement peut-être concluant que sur certaines espèces de végétaux laissent perplexes les conseillers dans le cadre d'une acquisition de ce type de matériel et soumettent l'idée d'une mutualisation avec d'autres communes.

MISE AU POINT DE LA REUNION PUBLIQUE DU 12 MAI 2016 « Moustique tigre »

Une bonne communication a été faite sur la commune (affiches, flyers, mails).

Installation de la sono dans la salle des fêtes : mercredi 11 mai à 21 h 15 en présence d'André, de Laurent et de Delphine)

Installation de la salle : rendez-vous fixé jeudi 12 à 15 h 30.

ACCUEIL DES CIRQUES DETENANT DES ANIMAUX SAUVAGES

Délibération 2016/22

Monsieur le Maire donne lecture d'un mail reçu de l'Association DIGNITE ANIMALE de VILLEURBANNE aux termes duquel les élus sont informés que la présence des animaux dans les cirques engage également la responsabilité des communes du fait de leur obligation de faire appliquer la législation en vigueur.

VU l'article L214-1 du code rural qui dispose « tout animal étant un être sensible doit être placé par son propriétaire dans des conditions compatibles avec les impératifs biologiques de son espèce » ;

VU l'article 22 de l'arrêté du 18 mars 2011 fixant les conditions de détention et d'utilisation des animaux vivants d'espèces non domestiques dans les établissements de spectacle itinérant, qui dispose « Les animaux doivent être entretenus et entraînés dans des conditions qui visent à satisfaire leurs besoins biologiques et comportementaux, à garantir leur sécurité, leur bien-être et leur santé » ;

VU les articles R214-17 et suivants du code rural ;

VU les articles L521-1 et R654-1 du code pénal ;

VU l'annexe I de la convention de Washington (CITES) ;

VU l'arrêté du 11 août 2006 fixant la liste des espèces, races ou variétés d'animaux domestiques ;

CONSIDERANT que les textes précités imposent des normes légales et réglementaires minimales visant à satisfaire aux impératifs biologiques de chaque espèce ;

CONSIDERANT que le caractère itinérant des cirques fait obstacle au respect de ces normes ;

CONSIDERANT que les éthologues et les zoologues ont observé que les troubles du comportement, observables sur les animaux détenus dans les cirques, sont « une preuve manifeste d'inadaptation, voire « la preuve d'une souffrance chronique », ces dérives comportementales sont la résultante d'une impossibilité pour l'animal de développer des comportements normaux (groupe social, locomotion distance de fuite...) ;

CONSIDERANT que les spectacles de cirque contiennent des numéros imposant aux animaux des exercices contre-nature obtenus au prix d'un dressage reconnu étant incompatible avec les impératifs biologiques des espèces ;

CONSIDERANT que les conditions de détention et de dressage des animaux occasionnent à ces derniers des pathologies avérées tels des troubles cardiaques, de l'arthrite, des stéréotypies et autres troubles du comportement ;

CONSIDERANT que, au vu de ce qui précède, les normes minimales ne peuvent pas être respectées par les cirques exploitant des animaux sauvages du fait de la nature itinérante de ces établissements ;

CONSIDERANT que le non-respect de cette réglementation est passible de peines contraventionnelles et délictuelles, sur le fondement des articles susvisés, et constitue par suite une atteinte de l'ordre public ;

CONSIDERANT par ailleurs, que la Municipalité est garante de la moralité publique et que la mise en spectacle d'animaux sauvages ou de certains animaux domestiques dans des conditions incompatibles avec leurs besoins biologiques et leur habitat constitue une atteinte aux valeurs de respect de la nature et de l'environnement protégée par notre constitution.

CONSIDERANT que la commune de MARCILLY D'AZERGUES accueille très rarement voire jamais ce type d'établissement sur son territoire communal,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par quatre « ABSTENTIONS », 09 voix « POUR », décide :

- de renoncer à recevoir sur le territoire de la commune, tout cirque détenant des animaux sauvages.

FETE DE LA MUSIQUE, ROSE NUITS D'ETE

Des flyers sont à commander pour une livraison au 20 mai.

JURY D'ASSISES 2017

Trois personnes ont été tirées au sort au vu de la liste électorale.

DIVERS

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une secrétaire sera absente à compter de la dernière semaine de juin, pour une durée d'environ quatre mois.

Une décision doit être prise concernant son remplacement.

L'assemblée demande à Monsieur le Maire de contacter le centre de gestion dans le cadre de la convention et de l'avenant signés dans le cadre de mise à disposition de personnel intérimaire ou de procéder à un recrutement par le biais d'un contrat à durée déterminée.

COMPTES-RENDUS REUNIONS INTERCOMMUNALITE - SYNDICATS - COMMISSIONS ET AUTRES

1 - Intercommunalité

- Réunion à Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées - groupe de travail « petite enfance » du 05 avril 2016

Mme GEFFROY Marie-Jeanne fait le compte-rendu de cette réunion. Les points à souligner sont :

- Admission pour la rentrée de septembre aux Chères : 1 demande pour Marcilly a été acceptée ;
- 75% des demandes sont satisfaites en crèche, les autres enfants (25%) sont confiés aux assistantes maternelles ;

Pour les centres de loisirs : les familles pourront se renseigner directement sur le site de la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées : www.cc-beaujolais.com rubrique « actus centre de loisirs » ; ces informations seront également relayer sur le site officiel de la commune de Marcilly.

2- Syndicats

- réunion « Commune/SYDER » du 29 avril 2016

Monsieur BLANCHON Frédéric donne l'état d'avancement des travaux, les luminaires sont posés et l'installation des armoires est en cours.

- SIE VAL D'AZERGUES : rapport annuel 2015 sur la qualité des eaux à la consommation humaine

Monsieur le Maire dit avoir reçu de l'Agence Régionale de Santé (ARS), le rapport annuel 2015 du Syndicat Intercommunal des eaux du Val d'Azergues, et qu'il peut être consulté en mairie.

L'agence Régionale de Santé (ARS) confirme une bonne qualité de l'eau consommée.

3- Commissions

- Commission « culture & sports » et comité des fêtes réunion du 13 avril 2016

Réponse positive donnée à MARCILLY LE CHATEL (LOIRE) pour le 1^{er} week-end de juin 2017,
Préparation du carnaval prévu le 28 mai 2016

- Commission « éco-citoyen » réunion du 19 avril 2016

Dans le cadre de la mise en place de l'agenda 21, une réunion publique est prévue le 03 juin à 20 heures à la salle des fêtes, une information sera faite à partir du 13 juin sur le site de la commune, des tracts seront distribués et un mail sera fait à chaque président d'associations.

Une journée « portes ouvertes » de l'association AMAP'OM Val d'Azergues est prévue le 25 mai.

- Commission « bâtiment voirie » réunion du 02 mai 2016

- Mise en place d'une signalétique suite au sens unique « chemin de la Ferrandière/chemin des Grandes Terres ».

- Caches containers prévus chemin Profond : accepté, rue de l'église/impasse de la mairie : à revoir.

- Travaux avenue de la Gare : devis à revoir.

- Commission « urbanisme » réunion du 10 mai 2016

1 seul dossier a été examiné :

* Permis de construire

Zone UC

Construction d'une maison individuelle

Dossier envoyé aux ABF et à la Préfecture le 18/04/2016 d'où modification du délai d'instruction porté à 4 mois.

La commission d'urbanisme a réclamé des pièces complémentaires au pétitionnaire. Elle reste aussi dans l'attente de l'avis des ABF.

4- Autres

Réunion organisée par le Département en date du 02 mai 2016 sur le dispositif « partenariat territorial »

Jusqu'à présent, la plupart des communes et des intercommunalités du Rhône ont bénéficié de contrats pluriannuels leur permettant de percevoir des subventions du Conseil Départemental du Rhône. Dans une période où toutes les collectivités rencontrent des difficultés financières et déplorent la baisse des dotations de l'Etat, le Département du Rhône a affirmé sa volonté de soutenir les investissements réalisés par les collectivités ou leurs groupements.

Monsieur BELET Georges a assisté à la présentation de la nouvelle politique de partenariat territorial. *Il souligne que ce nouveau dispositif propose :*

1- *un partenariat solidaire plus simple et plus rapide*

2- *Un engagement réciproque clairement défini*

Toute demande de subvention devra être présentée aux conseillers départementaux.

Mutuelle intercommunale CCAS : point sur le dossier en cours

Questionnaires aux administrés : 18 questionnaires en retour sur MARCILLY.

11 communes sont concernées : c'est le CCAS de LIMONEST qui est la collectivité « pilote ». La décision sur le choix de la mutuelle retenue aura lieu le 17 mai.

Salle des fêtes : mise à jour du planning des états des lieux

Après un tour de table, le tableau prévu à cet effet a été complété par les conseillers.

POUR INFORMATION

Prochaines réunions datées :

CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 14 juin 2016 à 20 h 30

Mardi 12 juillet 2016 à 20 h 30

CCAS

Annulation de la réunion prévue le mardi 17 mai 2016 à 20 h

Mardi 07 juin 2016 à 20 h

Commission « éco-citoyen » : agenda 21

Jeudi 26 mai ou Mercredi 1^{er} juin à 19 h selon les disponibilités de Mme PELLEGRIN.

Commission « relation-information »

Mardi 07 juin 2016 à 19 h

Commission « urbanisme »

Mardi 14 juin 2016, horaire à définir

Mardi 12 juillet 2016, horaire à définir.